

A travers le **projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »**, le Gouvernement affirme sa volonté de réformer fondamentalement les domaines de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage. Les écologistes ont exercé dans plusieurs Régions de France des responsabilités dans ces domaines depuis plusieurs mandats. Ils ont constaté eux-mêmes les manques des systèmes en place et ont œuvré à leur évolution et à leur transformation. Aussi, alors que les partenaires sociaux sont appelés à faire des propositions, il nous paraît indispensable **d'apporter notre contribution**, à la lumière de notre expérience de plus d'une décennie au sein des Conseils régionaux.

**Les transitions, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, se conjuguent inévitablement avec les transitions professionnelles.** Nous ne relèverons pas les défis sociétaux qui s'imposent à nous sans faire le pari de la capacité de tous à agir. Vouloir une nation entreprenante et apprenante, capable de s'inscrire dans le monde d'après ne se décrète pas ni ne se décide d'en haut, mais se construit ensemble et partout. **L'éducation et la formation sont nos leviers les plus puissants pour agir** et modifier nos représentations, nos modes d'interaction avec l'environnement et pour nous accompagner dans le développement d'attitudes, de comportements et de compétences nouvelles, indispensables pour s'adapter.

L'efficacité des politiques publiques en matière de formation, d'inclusion sociale, d'intégration professionnelle, doit s'inscrire sur une **nécessaire prise en compte des besoins des territoires, des entreprises et des personnes**. Le Conseil Régional, au regard de ses compétences, doit être le garant de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance régionale, de l'animation des territoires et de la mise en œuvre de dispositifs, avec l'ensemble des acteurs, parties prenantes des questions d'emploi, de formation professionnelle, d'apprentissage et d'intégration sociale et professionnelle.

Sous prétexte de « redynamiser l'emploi par la promotion de l'apprentissage et de la formation professionnelle », le Gouvernement engage une réforme à visée centralisatrice. **Si nous partageons l'objectif affiché de redynamisation, nous nous interrogeons sur les mesures proposées.** Pourquoi opter pour une explosion de ce qui fonctionne aujourd'hui au lieu de perfectionner le modèle actuel ? Pourquoi déposséder les Régions de compétences qu'elles pilotent avec efficacité, dans l'intérêt des jeunes, de l'équilibre des territoires et des métiers ? **C'est le sens de ce cahier d'acteurs que nous vous faisons parvenir aujourd'hui, afin de nourrir de réflexions et propositions concrètes le débat parlementaire à venir.**

### Les élus écologistes régionaux proposent les mesures suivantes :

- **Laisser les Régions assurer le pilotage territorial du triptyque apprentissage, lycées professionnels et formation professionnelle** dans le cadre d'un nouveau pas vers la décentralisation et la mise en place d'un réel service public régional de la formation tout au long de la vie pour une action au plus près des besoins des territoires avec une gouvernance territoriale renforcée. Une coordination nationale des Régions permettra de gérer les équilibres interrégionaux ;
- **Laisser la gestion des CFA et la compétence d'ouverture et de formation des CFA aux Régions**, et ce afin de garantir l'équilibre territorial des formations mais aussi le maintien des formations nécessaires mais à faibles effectifs donc peu « rentables » ;
- **Lutter contre les ruptures et abandons tant en apprentissage qu'en alternance** : rendre obligatoire une formation pédagogique des tuteurs en entreprise et les sensibiliser aux conditions de travail des jeunes ; renforcer la coordination entre le CFA et l'entreprise par des visites plus fréquentes des formateurs en entreprise ; assurer une animation pédagogique des Régions et des inspecteurs d'Académie sur l'individualisation du parcours des jeunes auprès des formateurs de CFA ; développer les passerelles possibles entre les différentes filières de formation ;
- **Développer l'observation des évolutions des métiers et besoins en compétences** dans un contexte de profondes mutations (transitions numériques et intelligence artificielle, urgences climatiques et de biodiversité) pour former dès aujourd'hui aux métiers de demain ;
- **Confier le pilotage des fonctions d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la formation professionnelle aux Régions** en maintenant le CIF ainsi que le rôle de conseil en évolution professionnelle du FONGECIF et des OPCA en lien avec le SPRO ;
- **Laisser le Compte Personnel de Formation (CPF) alimenté en heures de formation** et non en euros, pour une équité entre les métiers. Par contre, il doit être mieux doté pour un réel accès à des formations qualifiantes ;
- **Simplifier la lisibilité du CPF de transition** et garantir les mêmes droits que le Congé Individuel de Formation (CIF) pour permettre d'acquérir une qualification complète ;
- **Faire que chacun puisse disposer d'un véritable accompagnement gratuit, facilement accessible à tout moment dans le cadre de son parcours** ;
- **Faire des lieux de formations des espaces de développement de l'éco-citoyenneté** en encourageant fortement les CFA et organismes de formation à engager des démarches de type Agenda21 et à prévoir des modules de sensibilisation au développement durable dans leurs cursus de formation ;
- **Favoriser la mutualisation CFA et lycées professionnels** dans un même domaine (métallurgie...), pour créer une ambiance de travail encore plus stimulante et mutualiser également les coûts de matériels ;
- **Inclure les compétences adaptatives et la transition des compétences.** Savoir acquérir de nouvelles compétences et s'adapter à plusieurs environnements de travail, aux changements d'équipes ou d'entreprises est tout aussi important que d'exceller dans son domaine.

## Apprentissage : garantir l'équilibre des territoires et des métiers dans l'intérêt des jeunes

*Cette énième réforme de l'apprentissage ne doit pas conduire à une privatisation en opérant un retour arrière historique sur le mouvement de décentralisation au détriment des Régions. Elle ne doit pas non plus remettre en question l'égalité des apprentis et celle des territoires.*

### **Notre action dans les Conseils Régionaux :**

Aujourd'hui, ce sont les régions qui pilotent le dispositif de l'apprentissage. Depuis les années 90, nous avons exercé cette compétence au sein des Conseils Régionaux et avons constaté son isolement, l'absence de lien avec le reste du système éducatif, des locaux et équipements souvent vieillissants, certains métiers souffrant de forts taux de rupture de contrats d'apprentissage et une réputation de voie de garage pour les jeunes en échec. Pour y remédier, Les Régions ont notamment :

- fortement investi dans la rénovation des locaux et équipements, y compris en informatique.
- soutenu financièrement les CFA relevant de métiers percevant peu de taxe d'apprentissage.
- exercé une pression sur les syndicats professionnels avec des taux de rupture élevés pour améliorer l'accueil et la qualité de l'apprentissage en entreprise.
- amélioré les conditions de vie des apprentis à travers des efforts sur l'offre de restauration dans les CFA, des encouragements et aides à la création de structures d'hébergement ou des aides à l'achat du premier outillage.
- ouvert plusieurs CFA au sein de lycées professionnels, en collaboration avec les Rectorats, de façon à mieux utiliser les équipements, à faciliter le passage d'un statut à l'autre en fonction des caractéristiques du jeune et à mutualiser les liens avec les entreprises.
- piloté l'individualisation des parcours des apprentis dans les CFA (sensibilisation des formateurs à cette individualisation, création de centres de ressources animés dans chaque CFA – financés et équipés par la Région, ...).
- développé des continuités de parcours, sous le statut d'apprentissage, dans de nombreux métiers pour obtenir des qualifications post-bac : développement de licences professionnelles, ouverture de sections d'apprentissage dans des grandes écoles.
- pratiqué une large concertation avec les branches professionnelles, les chambres consulaires, le Rectorat, les syndicats de salariés, etc. pour décider de l'ouverture et de la fermeture de CFA et de sections d'apprentissage.

- sensibilisé et fait la promotion de l'apprentissage et de ses métiers : bus de l'apprentissage en direction des collèges, olympiades des métiers.

- sensibilisé les CFA et leurs apprentis au développement durable et à l'évolution des métiers.

### **Nos propositions d'action :**

**Laisser la gestion des CFA aux Régions :** le projet de loi prévoit qu'un futur centre de formation des apprentis n'aura plus à réclamer le feu vert des Conseils régionaux pour ouvrir ses portes. Les entreprises et branches professionnelles seront libres d'en ouvrir à leur guise. La Région doit continuer d'exercer sa fonction régulatrice pour le rééquilibrage des subventions entre les CFA des branches les plus riches et ceux des branches les plus pauvres, ainsi que pour la réalisation d'une carte des formations dans une logique d'aménagement du territoire. Nous pensons que le transfert de la gestion du dispositif de l'apprentissage aux branches professionnelles comporte des dangers importants :

- l'exacerbation de la concurrence entre branches et métiers, notamment à cause du financement au nombre de contrats;
- un risque de privatisation des CFA, qui pourraient devenir spécifiques à telle ou telle entreprise ;
- un risque d'enfermement des métiers dans leurs spécificités ;
- un risque de concurrence exacerbée avec les lycées professionnels ;
- l'abandon de certaines formations nécessaires mais à faibles effectifs donc peu rentables ;

**Lutter contre les ruptures et les abandons :** la lutte contre le décrochage des apprentis est l'un des problèmes les plus importants de l'apprentissage (jusqu'à 30% de ruptures de contrat). Malgré cela, la réforme reste muette sur cette question. Il faut donc lutter de manière ambitieuse contre le décrochage :

- en améliorant les conditions de vie des apprentis (hébergement, restauration, transport) ;
- en systématisant la formation des maîtres d'apprentissage ;
- en systématisant l'individualisation des parcours au sein des CFA pour aller vers du «sur-mesure» (cours de français si besoin, parcours découverte en entreprise...);
- en incluant des compétences adaptatives et la transition des compétences car savoir acquérir de nouvelles compétences, s'adapter à différents environnements de travail ou aux changements d'équipe est aussi important que d'exceller dans son travail.

**Encourager des démarches de type agenda 21 dans les CFA et sensibiliser les apprentis au développement durable :** pour que la transition

écologique se conjugue avec les transitions professionnelles. De plus, beaucoup de jeunes apprentis sont en formation initiale et leur apprentissage doit comporter une sensibilisation à la citoyenneté, à la nécessité du développement durable ou au rejet des discriminations.

#### **Pour aller plus loin :**

**Donner plus d'ambition à la formation professionnelle sous statut scolaire en ne misant pas sur le tout-apprentissage :** il faut par exemple encourager l'ouverture de sections d'apprentissage dans l'enseignement supérieur qui viennent en continuité de parcours d'apprentissage jusqu'au bac pro.

**Considérer l'apprentissage comme une formation initiale :** l'apprentissage ne doit pas être pris sous le seul angle des exigences du marché de l'emploi. Si certaines dispositions de la réforme vont d'ailleurs dans le bon sens (augmentation de 30 € du salaire des apprentis, apprentissage ouvert pour les 26-30 ans ou encore aide au financement du permis de conduire), d'autres envoient un mauvais signal en aggravant les conditions de travail des jeunes apprentis, parfois encore mineurs (autorisation de la semaine de 40h et des heures supplémentaires, du travail de nuit, exclusion des ruptures de contrat de travail de la procédure prud'homale, ...)

**Ne pas oublier les lycées professionnels :** l'apprentissage et le lycée professionnel sont deux modalités pédagogiques différentes pour la formation aux mêmes métiers. Le jeune doit pouvoir choisir la forme qui lui convient le mieux à un moment donné de sa formation, et pouvoir en changer, sans passer par la case rupture ou décrochage. Il convient donc d'encourager l'ouverture de CFA au sein des lycées professionnels ou de soutenir l'association entre lycées professionnels et CFA intervenant sur les mêmes domaines professionnels pour mutualiser les moyens et fluidifier les passages d'un système à l'autre, également dans une logique d'individualisation du parcours des jeunes.

**Affirmer la Région comme acteur majeur de la Formation Professionnelle « tout au long de la vie »**

*A vouloir trop simplifier la formation professionnelle, par exemple à travers l'utilisation individuelle d'un serveur internet, la réforme risque de s'éloigner de ses objectifs initiaux. Les moins qualifiés ont surtout besoin de conseils et d'accompagnement pour se lancer dans la formation continue. De son côté, la formation initiale ne doit pas éclipser la formation continue car la « formation tout au long de la vie » est un enjeu majeur pour lutter contre un chômage persistant.*

#### **Notre action dans les Conseils Régionaux :**

En arrivant aux responsabilités, nous avons constaté que la majeure partie des fonds de la formation professionnelle provenait des entreprises et que la plus grande part des actions financées par les entreprises profitait aux plus qualifiés, alors que ce sont les salariés les moins qualifiés qui sont les plus fragiles sur le marché du travail en cas de problème économique de l'entreprise et de licenciements. La question de la formation professionnelle est également liée à celle de l'accompagnement, de l'orientation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle. C'est pourquoi nous avons notamment:

- travaillé avec les organismes de formation pour moduler les formations professionnelles financées par la Région pour qu'elles puissent accueillir des salariés utilisant leur Droit Individuel à la Formation.
- initié une collaboration avec les syndicats patronaux et de salariés pour offrir aux chômeurs et salariés des formations sur les connaissances de base ;
- initié, en collaboration avec les branches professionnelles et les OPCA, un programme « former, plutôt que licencier, et préparer l'avenir », qui a permis d'éviter plusieurs milliers de licenciements ;
- formalisé des conventions avec des OPCA et Pôle Emploi pour la validation et l'achat d'actions de formations professionnelles ;
- expérimenté le conseil en évolution professionnelle avec le FONGECIF ;
- organisé depuis longtemps une partie du programme de formation Professionnelle par bassin d'emploi, avec une instance de concertation comprenant les prescripteurs (Missions Locales, Pôle Emploi, ...), les branches professionnelles, la Direction du travail.

#### **Nos propositions d'action:**

**Permettre aux Régions d'expérimenter le pilotage des fonctions d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la formation professionnelle :** grâce aux acquis du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) mis en place avec de nombreux partenaires, nous soulignons l'importance du rôle de conseil et d'accompagnement afin que les salariés les moins qualifiés se lancent dans la formation continue. Cela nous semble être pleinement de la compétence du SPRO. De plus, il faudrait permettre l'expérimentation par les Régions du pilotage de la fonction conseil, orientation et accompagnement de Pôle Emploi. Notamment parce

que ce sont les Régions qui sont le mieux à même de percevoir les impacts de la transition écologique et de la numérisation des procès de production sur le tissu économique de chaque bassin d'emploi.

**Continuer à alimenter le Compte Personnel de Formation (CPF) en heure de formation et non en euros pour une équité entre les métiers :** le fait de libeller le CPF en euros introduit une disparité, au détriment des métiers utilisant des machines et engins coûteux. La formation professionnelle doit continuer à être pilotée comme un service public d'intérêt général et ne pas devenir un bien de consommation comme un autre.

**Simplifier la lisibilité du CPF de transition :** intégré progressivement au CPF sous le nom de CPF de transition, l'ancien Compte Individuel de Formation (CIF) doit garantir les mêmes droits que son prédécesseur pour permettre d'acquérir une qualification complète et faciliter les transitions professionnelles.

**Garantir à chacun de disposer d'un véritable accompagnement gratuit, facilement accessible à tout moment dans le cadre de son parcours :** Le Gouvernement semble vouloir concentrer les fonds sur le CPF : chaque salarié fera son choix individuel parmi les offres de formation vaguement labellisées, en concurrence entre-elles. Cela aurait pour conséquence de faire disparaître les OPCA et le FONGECIF, y compris leur rôle de conseil auprès des entreprises et des salariés. L'existence d'une offre de formation n'est pas suffisante pour que les salariés s'y engagent. Il faut prendre conscience des transitions en cours et de la nécessité de se réadapter. Le conseil, l'orientation et l'accompagnement sont indispensables pour cela.

#### Pour aller plus loin :

**Faire confiance aux partenaires sociaux dans la gouvernance de la formation professionnelle :** si l'objectif de simplifier la gouvernance est partagé, nous craignons une recentralisation qui se fasse au détriment du dialogue social. Le projet de loi est d'ailleurs silencieux sur l'avenir des CREFOP, instances du dialogue quadripartite dans les Régions renforcées par la loi de 2014. De plus, les OPCA vont perdre leur mission historique - la collecte des fonds de formation - qui va être assurée par les Urssaf. Mais avec la gestion du dispositif par une nouvelle agence de l'Etat « France Compétences », nous assisterons bien à une recentralisation de la formation professionnelle continue, ainsi qu'à un allègement du contrôle des organismes de formation.

**Assurance-chômage : accompagner au lieu de les « traquer »**

*L'assurance-chômage est le troisième pan envisagé par le Gouvernement pour « rénover le modèle social français ». Il doit s'agir ici de mieux accompagner les demandeurs d'emploi, plutôt que d'investir massivement dans le*

*renforcement du nombre de contrôleurs pour dissuader des fraudes. Quant aux avancées promises comme l'ouverture du droit au chômage pour les démissionnaires et les indépendants ou la taxation des contrats courts, leur impact dans le projet de réforme apparaît assez limité.*

#### Nos propositions d'action :

**Empêcher un affaiblissement du poids des organisations syndicales de salariés au sein de l'UNEDIC :** jusqu'à présent, les cotisations des salariés et des employeurs alimentaient les caisses de l'Unedic pour servir les indemnités de chômage. Le gouvernement veut élargir le bénéfice des indemnités chômage aux travailleurs indépendants et aux démissionnaires. Pour établir une égalité formelle, l'Etat va prendre à sa charge le montant des cotisations de tous les salariés. Il est à craindre un affaiblissement du poids des organisations syndicales de salariés au sein de l'UNEDIC au profit de l'Etat et par conséquent une moins grande prise en compte des intérêts des bénéficiaires de l'assurance-chômage.

**Donner aux conseillers Pôle Emploi les moyens réels de leurs missions :** plutôt que de renforcer les contrôles, il faut aller vers plus d'investissement pour que les conseillers Pôle Emploi puissent remplir pleinement leur tâche opérationnelle qu'est la mise en relation de l'offre et de la demande ainsi que leur fonction de conseil en recrutement des entreprises et de conseil et accompagnement des chômeurs.

#### En conclusion:

Aujourd'hui, le Gouvernement souhaite « redynamiser l'emploi par la promotion de l'apprentissage et de la formation professionnelle ». Si nous partageons l'objectif affiché, nous nous interrogeons sur certaines mesures proposées. Nous craignons notamment les dangers d'une **exclusion des organisations syndicales de salariés des instances de décisions sociales** et ceux d'une **exclusion des Régions des responsabilités concernant la formation professionnelle et l'apprentissage pour un recentrage au profit de l'Etat**. De plus, le projet de loi fait **l'impasse sur les enjeux de la transition écologique et des métiers de demain**, ainsi que sur le **rôle de la formation pour accompagner les transformations** qui s'imposent. La formation ne peut être livrée aux intérêts à court terme du marché, contradictoires avec la réalisation de l'intérêt général.

**Les Régions doivent assurer le pilotage territorial du tryptique apprentissage, lycées professionnels et formation professionnelle des demandeurs d'emploi, pour une action au plus près des besoins.** Notre action dans les Conseils régionaux démontre notamment la pertinence de l'échelon régional pour agir pour la formation professionnelle et l'apprentissage, dans une logique de formation tout au long de la vie, d'égalité des apprentis et des territoires.